

Avantages sociaux en un coup d'œil

Membres d'équipe à temps plein à taux horaire (CAN)

Offert dès le premier jour à l'emploi

Rabais pour les membres d'équipe

Rabais de 30 % offert sur les marchandises à prix courant et en solde et rabais de 65 % sur les encadrements sur mesure pour les membres d'équipe et les personnes de leur famille immédiate (40 % de rabais sur l'encadrement sur mesure au Québec).

REER collectif — Manulife

Notre REER collectif aide les membres d'équipe à atteindre leur objectif de retraite. Les membres d'équipe sont admissibles à participer au REER collectif dès leur embauche.

Programme d'aide aux employés (PAE) — Aetna Resources for Living

Offert gratuitement et disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, le PAE peut vous aider à gérer votre stress, vos problèmes financiers, vos préoccupations familiales et bien plus.

Perkopolis

Rabais sur les divertissements, les voyages, les attractions, le magasinage, la santé, le bien-être, les sports et plus encore.

Rabais direct sur Skechers

Rabais de 30 % offert sur les chaussures de travail antidérapantes et les chaussures d'entreprise décontractées — en magasin et en ligne. Lors des événements trimestriels pour les amis et la famille, profitez de votre rabais de 30 % sur tout.

Congés payés

Vacances

Selon le nombre d'années de service continu — Toutes les provinces sauf la Saskatchewan et le Québec.

Années	Journées de vacances	Indemnité de congé
1 à 5 ans	deux semaines	4 % du salaire annuel brut
5 à 20 ans	trois semaines	6 % du salaire annuel brut
20 ans et plus	quatre semaines	8 % du salaire annuel brut

Congés payés - Québec seulement

Années	Journées de vacances	Indemnité de congé
Moins d'un an	1 journée travaillée par mois	4 % du salaire annuel brut pour cette période
1 à 3 ans	deux semaines	4 % du salaire annuel brut
3 à 20 ans	trois semaines	6 % du salaire annuel brut
20 ans et plus	quatre semaines	8 % du salaire annuel brut

Congé de maladie

Les membres d'équipe peuvent accumuler un total de 240 heures de congé de maladie.

Années de service continu	Heures de maladie par année
1 an	24
2 ans	48

Offert après avoir cumulé 30 jours à l'emploi ou plus

Régime de soins médicaux complémentaires (comprend les soins de la vue), assurance médicaments et soins dentaires* — Canada Vie

La couverture est offerte aux membres d'équipe, à leur conjoint/partenaire domestique et aux enfants à charge admissibles si le membre d'équipe est inscrit. Les nouveaux membres d'équipe embauchés le 1er octobre ou après ou les membres d'équipe qui sont passés d'un poste à temps partiel à un poste à temps plein sont automatiquement inscrits à l'assurance médicale et dentaire. Vous pouvez ajouter une couverture pour vos personnes à charge, mais vous ne pouvez annuler cette couverture que si vous avez une preuve d'une autre couverture.

Soins de santé virtuels Consult+* — Canada Vie

Les membres d'équipe ont accès à une plateforme de soins virtuels entièrement payée par l'entreprise, appelée Consult+. Lorsque vous avez une question d'ordre médical, vous pouvez contacter un professionnel agréé par le biais de l'application Consult+, à tout moment et de n'importe où, sans rendez-vous ni temps d'attente. Les membres d'équipe et les membres de leur famille immédiate peuvent obtenir de l'aide en cas de maladie, de blessures non urgentes, de questions sur la santé physique et comportementale, de renouvellement d'ordonnances et plus encore. L'accès aux soins fournis par Consult+ vous est offert GRATUITEMENT. Les seuls frais à votre charge peuvent concerner des prescriptions ou des services supplémentaires.

Invalidité de courte durée (ICD)* — Canada Vie

L'ICD est un avantage social payé par l'entreprise qui couvre une partie du salaire du membre d'équipe si celui-ci se trouve dans l'impossibilité de travailler en raison d'une maladie qui n'est pas liée au travail ou d'une blessure accidentelle pour une période allant jusqu'à 17 semaines.

Invalidité de longue durée (ILD)* — Canada Vie

L'ILD est un avantage social obligatoire payé par l'entreprise pour tous les membres d'équipe à temps plein. Cet avantage fournit une partie du salaire en cas d'une incapacité à travailler en raison d'une maladie ou d'une blessure non liée au travail jusqu'à l'âge de 65 ans. Vous serez inscrit à une prestation de remplacement de 40 %, à moins que vous ne « rachetiez » une prestation de 60 % (preuve d'assurabilité requise).

Assurance-vie de base et assurance mort accidentelle et mutilation* — Canada Vie

Michaels fournit la couverture pour l'assurance-vie de base et l'assurance en cas de mort accidentelle ou de mutilation (MAM) qui équivaut à 1 fois le salaire annuel jusqu'à concurrence de 150 000 \$ sans frais pour les membres d'équipe.

Maladie grave facultative* — Canada Vie

Les membres d'équipe peuvent choisir d'acheter une assurance contre les maladies graves facultative pour eux-mêmes et/ou leur conjoint/partenaire domestique et enfants à charge (preuve d'assurabilité requise).

Assurance-vie et assurance mort accidentelle et mutilation facultative* — Canada Vie

Les membres d'équipe peuvent choisir d'acheter une assurance-vie et une assurance mort accidentelle et mutilation facultative pour eux-mêmes et/ou leur conjoint/partenaire domestique (preuve d'assurabilité requise).

RPDB (contributions de contrepartie de l'entreprise — Manulife)

Les membres d'équipe sont admissibles pour participer au Régime de participation différée aux bénéfices après avoir complété 500 heures de service dans une période de 3 mois. Pour chaque 1 \$ que vous contribuez à votre REER, Michaels versera une contribution de contrepartie équivalente à 1 \$ pour les 3 premiers % de votre salaire, puis de 0,5 \$ pour les 2 prochains % de votre salaire cotisé, jusqu'à un maximum de 4 % de votre salaire dans votre compte RPDB.

Aide financière pour frais de scolarité

Après 500 heures de service continu, les membres d'équipe peuvent être admissibles à un montant de 2 000 \$ par année pour l'aide financière pour frais de scolarité.

Aide à l'adoption

Après 1 an de service continu, les membres d'équipe peuvent être admissibles à un montant de 5 000 \$ pour l'aide à l'adoption.

*Offert le premier du mois après les 60 jours de service

Avantages sociaux en un coup d'œil

Membres d'équipe à temps plein à taux horaire (CAN)

Les coûts reliés au régime de soins médicaux complémentaires/soins dentaires et soins de la vue se trouvent dans le tableau ci-dessous

Régime d'avantages sociaux	Taux toutes les deux semaines pour 2024-2025*
Assurance maladie complémentaire et soins de la vue	
* Membre d'équipe seulement	5,34 \$
* Membre d'équipe + famille	13,09 \$
Soins dentaires	
* Membre d'équipe seulement	3,92 \$
* Membre d'équipe + famille	11,80 \$

*La taxe de vente n'est pas incluse

**Preuve d'assurabilité requise avant que la couverture soit approuvée.

Ce document n'est qu'un résumé. Tous les efforts possibles sont déployés pour en assurer l'exactitude, mais Michaels of Canada, ULC se réserve le droit de corriger toute erreur. Le paiement des avantages est assujéti aux dispositions quant à l'admissibilité, aux choix individuels relatifs aux avantages sociaux, et à d'autres modalités applicables des régimes. Pour obtenir des précisions ou des détails sur ces avantages, veuillez consulter le livret portant sur l'assurance collective. S'il y a une divergence entre ce document et celui lié à l'assurance collective, le livret sur l'assurance collective aura préséance.

Vous avez des questions à propos de vos avantages ?

Communiquez avec les **Services aux membres d'équipe** à 855 432-MIKE (6453).

Pour plus de renseignements à propos de vos avantages, consultez le site

Canada.MIKBenefits.com.

